

# Compte rendu de la réunion de bureau du Conseil d'administration du 17 mars 2021

## Personnes présentes

Laurent Lesage :	président
Christine Roumilhac :	vice présidente
Françoise Leclerc :	trésorière
Corinne Gondek :	secrétaire
Martin Monot :	secrétaire adjoint
Pascal Bonne :	membre
Jean-Claude Levern :	membre
Cyril Logeart :	membre
Adolphe Mendy :	membre
Bernard Tournier :	membre
Jean-Claude Miremont :	membre
Daniel Lecluze :	membre
François Méchin :	consultant

## Excusé :

Marie Hélène Farbos :	conseillère municipale
Mehdi El Gargati:	conseiller municipal

Lors de l'Assemblée Générale du 11 mars 2021, une réunion du Conseil d'Administration de l'ASL a été prévue le mercredi 17 mars à 18 h, cette réunion a lieu en visioconférence, étant donnée la situation sanitaire.

## Election du président(e) , du trésorière(e), du secrétaire(e) par les 12 membres élus lors de l'AG

Sont élus :

- Laurent Lesage, président
- Christine Roumilhac, vice présidente
- Françoise Leclerc, trésorière
- Corinne Gondek, secrétaire
- Martin Monot, secrétaire adjoint.

Les statuts prévoient un mandat d'une durée de 4 ans.

Le président nouvellement élu remercie Jean-Claude Levern pour son engagement associatif.

Le renouvellement du bureau se fait dans l'harmonie et la bonne humeur.

Ont été créés les postes de Vice Présidente, secrétaire adjoint.

Un poste de trésorier adjoint a été évoqué, comme le fait de professionnaliser une partie de la comptabilité.

### **Subvention 2020/2021 reçue en décalage des prévisions**

70000 euros ont été demandés, mais seulement 60000 euros ont été versés, pour une raison inconnue à ce jour.

Lors de la saison précédente, une subvention de 70000 euros avait été versée.

Si le conseil municipal ne s'accorde pas sur le vote du budget de l'an prochain, celui de l'année passée est en tacite reconduction.

### **Problèmes liés à l'environnement COVID et à l'impossibilité pour la quasi-totalité des sections d'exercer normalement leur activité**

Quelques sections ont réussi à maintenir une activité, en proposant des cours en visio et des cours en extérieur. Pour d'autres sections, cela n'est pas possible et l'activité est suspendue.

Un constat : l'ASL s'est enrichie. La trésorière a fait un comparatif de la situation nette :

- en janvier 2020 : 457364,55 euros
- en février 2021 : 528603,93 euros

soit un gain de 70000 euros.

A la fin de la crise sanitaire, il y aura besoin de beaucoup d'argent pour reprendre les activités. Attention aussi au risque plus important de perte d'adhérents à la rentrée de sept 2021 suite à une année quasi blanche.

### **Constitution éventuelle de commissions de travail et de réflexion**

Lors du prochain CA, la question des commissions de travail sera abordée.

En plus de la commission « enseignants », le nouveau président a proposé la création d'une commission « organisation ».

### **Examen du modèle de convention de prestation de service proposé par la commission enseignants**

Tout indépendant qui travaille avec l'ASL doit avoir un contrat type. Françoise Leclerc transmettra à nouveau ce contrat par mail.

### **Problème de gouvernance au niveau de la section Judo**

Le contrat type semble être refusé par le président de la section Judo. Il est nécessaire d'explorer pourquoi ce contrat ne convient pas. La question des cotisations élevées est aussi à analyser.

Laurent Lesage va proposer une rencontre avec le président de la section. Il est important que le professeur soit présent pour régler le problème. Elle est prévue le 25 mars.

### **Point sur les versements perçus et à attendre du chômage partiel et calendrier du reversement aux sections, de façon à actualiser notre prévision de clôture annuelle**

Des versements pour la période d'octobre à décembre ont été effectués. La date de virement sur les comptes des sections est indéterminée. Françoise Leclerc va transmettre l'information aux sections.

Mme Leclerc doit faire la demande de chômage partiel pour avril, mai, juin, mais elle attend les annonces du gouvernement.

La trésorière signale que l'URSSAF ne sera pas à payer le mois prochain, les charges seront réduites.

### **Conséquence des mesures sanitaires sur l'activité et les remboursements/avoirs à prévoir pour dynamiser la future saison.**

Avantages et inconvénients des avoirs :

Le faire sur la saison en cours peut simplifier le travail comptable mais le fait de les passer sur l'année suivante permettrait de minimiser une perte trop importante d'adhésions.

La situation pour chaque section est différente. Il n'est pas possible de définir une ligne de conduite générale.

Un courrier sera transmis à chaque section ; il sera demandé de faire une proposition au CA pour fin mai.

Monsieur Méchin rappelle le principe de l'égalité du remboursement pour tous les adhérents et pas uniquement pour les membres qui réclament.

De même, une égalité de traitement doit s'appliquer aux adhérents qu'ils règlent leur cotisation avec un ou plusieurs chèques.

Limiter/arrêter les paiements en plusieurs chèques lorsque c'est possible

Privilégier les paiements CB (en 3 fois même process que chèques)

Exemple outil FFT ou gym plurielle

- Réflexions : Quid du prélèvement ?

Harmonisation des paiements dans les différentes sections.

La prochaine réunion de CA est prévue le 14 avril à 18 h.

Le Président  
Laurent Lesage

La secrétaire  
Corinne Gondek